

CONSEILS APRÈS UN TRAUMATISME THORACIQUE ET/OU ABDOMINAL

Vous avez été victime d'un traumatisme thoracique et/ou abdominal.

Aucune complication n'étant apparue, vous êtes autorisé à regagner votre domicile à condition de suivre un certain nombre de prescriptions.

Ne restez pas seul chez vous. Appelez votre médecin si vous présentez :

- une aggravation des douleurs
- des difficultés respiratoires
- une toux et des crachats
- une fièvre
- des douleurs abdominales
- du sang dans les urines
- des sensations de malaise (avec pâleurs, sueurs, nausées, vertiges, palpitations, ...)

